



Abandon de chantier xxxxxx Saint Jean de Braye 45-Loiret

Par **soulfane45**, le **28/09/2019** à **13:48**

Bonjour,

Pour des travaux de rénovation et d'extension de ma maison, j'ai fait appel à plusieurs corps d'état. J'ai un problème avec un de mes artisans l'entreprise xxxxxx Saint Jean de Braye 45-Loiret qui après avoir mis le désordre sur le chantier, (absence, retard de livraison et malfaçons) refuse malgré mes mises en demeure par lettre RAR, de revenir terminer le chantier si je ne leur règle pas tout le montant du devis avant car ils craignent qu'ils ne seront pas payés à la fin. J'ai confié le plus gros du chantier à cette entreprise(maçonnerie, Placoplatre, toit, terrasse, véranda, carrelage, Velux) qui bloque tous les autres artisans. Gros silence radio de leur côté malgré mes nombreuses tentatives de négociation à l'amiable. Que faire ?

Par **morobar**, le **28/09/2019** à **18:18**

Bonjour,

Respecter les conditions de paiement indiquées sur le devis ou convenues par écrit entre vous.

Lire le cas échéant les CGV qui pourraient figurer au dos du devis.

Par **soulfane45**, le **30/09/2019** à **20:43**

Bonjour,

L'entreprise a été réglé à plus de 80% du montant du devis et bien au delà des travaux réalisés. Dans le processus à l'amiable actuellement en cours, j'ai fourni toutes les preuves des factures payées, un constat d'huissier et rapport d'expertise détaillant les restes à faire et par contre, l'entreprise de son côté depuis plus de 2 mois peine à justifier ses revendications ce qui bloque le processus. On se demande si cette entreprise n'essaie pas plutôt de gagner du temps pour réaliser d'autres chantiers. C'est quant même étonnant qu'ils ne soient pas capable d'expliquer ou prouver leur révandication.

A ce jour, je perdrai de l'argent en confiant l'achèvement du chantier à une autre entreprise.

Par **BrunoDeprais**, le **01/10/2019** à **08:54**

Bonjour,

Vous pouvez toujours les mettre en demeure assortie d'une demande d'astreinte par jour de retard. Vous rencontrez malheureusement un cas tellement classique dans le monde du bâtiment, et si vous veniez à payer le solde, j'ai comme l'impression que vous peinez vraiment pour qu'ils viennent terminer.

J'imagine qu'il n'y a pas de date de fin de travaux prévue.